



Classification responsable

Par Vanille13

Bonjour,

Je suis rentrée dans une entreprise de vente prêt à porter en 2016 en tant que vendeuse et puis en 2019 je suis passée responsable de magasin, je manage depuis une équipe de 3 vendeurs.

Je viens de donner ma démission, je me pose alors la question du préavis, je pensais avoir 3 mois car j'ai un poste de responsable hors on me dit que non car sur mon contrat et mes fiches de paies c'est inscrit que j'ai le statut de employé catégorie 3. Mon patron a le droit de me qualifier d'employé en étant responsable de magasin ? Je suppose que c'était pour moins me payer puisqu'en effet je suis payer au smic, oui le même taux horaire que les membres de mon équipe que je manage ! Pareil es ce qu'il avait le droit de me payer si peu ??? Il m'a promis des augmentations que j'ai demandé x fois sans succès.

Pour information je dépend de la Convention collective nationale du commerce de détail de l'habillement et des articles textiles.

Merci sincèrement pour vos réponses